



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.972

OBJET : ZAC « DES DEUX ORMES ». CONVENTION DE CONCESSION « VILLE/SEMEPA ». COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ.

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



04.04

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine
Coordination Aménagement Urbain

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC « DES DEUX ORMES ». CONVENTION DE CONCESSION « VILLE/SEMEPA ». COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, par convention de concession en date du 21 Mai 1987, complétée par six avenants, a confié à la " SEMEVA " (devenue " SEMEPA "), l'aménagement de la ZAC " Des Deux Ormes ".

Le terme de la convention de la " SEMEPA " initialement fixée au 31 Décembre 2009, a été prorogé au 31 Décembre 2011.

Par ailleurs, la " SEMEPA " a transmis le Compte Rendu Annuel à la Collectivité, validé par son conseil d'administration le 5 mai 2010, qui intègre les incidences financières de la prorogation de la durée de la Mission.

Le document joint en annexe, présente l'évolution de l'opération par rapport au Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC), approuvé par délibération n° 2009.1281 en date du 14 Décembre 2009.

Le nouveau bilan de l'opération fait ressortir un équilibre Dépenses/Recettes à 12 467 000,00 € HT, avec un solde créditeur prévisionnel, en fin d'opération de 142 000,00 € HT.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC " Des Deux Ormes ".

**2010.972 - ZAC « DES DEUX ORMES ». CONVENTION DE CONCESSION « VILLE/SEMEPA ».
COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ.**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI,
M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

ZAC DES DEUX ORMES – THUMINE

Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31/12/2009

EVOLUTION DE L'OPERATION :

LES PRODUITS

Le montant des produits passe de 12 415 K € à 12 467 K €.

Cette augmentation de 52 K€ est due :

- à l'inscription de 15 K€ de produits financiers sur le solde de trésorerie positif de l'opération,
- à l'inscription d'une participation supplémentaire de 31 K€ d'une opération de construction de 3 villas sur un terrain privé du secteur Thumine,
- au produit de vente de délaissés de terrains à des particuliers pour un montant total de 6 K€.

Aucun encaissement n'a eu lieu en 2009.

LES CHARGES

Le total des charges est inchangé à 12 325 K€.

La réalisation 2009 est de 827 K€ correspondant aux dépenses liées à la réalisation de la voie du secteur Thumine.

RESULTAT :

Le résultat prévisionnel en fin d'opération est positif à + 142 K € en augmentation de 52 K€ par rapport au dernier CRPO.

PERSPECTIVES

La construction d'une première tranche de deux bâtiments de l'opération de bureaux « Carré Sainte Victoire » est prévue en 2010 ce qui permettra d'encaisser la quasi-totalité des participations restant à encaisser.

